

## Consultation publique

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance ordinaire tenue le **9 août 2021**, a adopté les **PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-117**.

La Ville de Val-des-Sources tiendra une consultation publique écrite à l'égard de ces deux projets de règlements de modification.

Conformément aux arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation à l'égard des projets de règlements de modification est remplacée par **une consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public**.

Les questions et commentaires concernant ces projets de règlement doivent être reçus par écrit, au plus tard le 13 septembre 2021, à 12h00, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

**Par courriel au :** [greffe@valdessources.ca](mailto:greffe@valdessources.ca)

**Par la poste aux coordonnées suivantes :**

Ville de Val-des-Sources  
a/s Greffière  
345, boulevard St-Luc, Val-des-Sources, J1T 2W4

La modification du règlement de zonage fera en sorte de :

- Créer une nouvelle zone 194-C, en bordure du boulevard Coakley et ainsi permettre des usages résidentiels de toute densité ainsi que certains types de commerce en bordure du boulevard Coakley ;

La modification du règlement de lotissement fera en sorte de :

- Créer une nouvelle grille pour la zone 194-C, en bordure du boulevard Coakley ;

Une copie du projet de règlement de modification visée, peut être consultés au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc) ou sur le site internet [www.valdessources.ca](http://www.valdessources.ca)

Val-des-Sources, 16 août 2021.  
Me Marie-Christine Fraser, greffière